

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX - TOURCOING. Trois mois. 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, 212 bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, 4, place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 45, s. Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 40.

### ROUBAIX, 13 NOVEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS	
DU 12 NOVEMBRE	
3 0/0	52 80
4 1/2	75 75
Emprunt 1871	84 15
Emprunt 1872	85 70
DU 13 NOVEMBRE	
3 0/0	52 30
4 1/2	76 25
Emprunt 1871	83 90
Emprunt 1872	85 50

### Un vrai libéral et les jésuites.

Il nous arrive parfois de rencontrer parmi nos adversaires un homme de bonne foi qui ose dire franchement la vérité aux siens et leur montre qu'en fait ils sont les plus grands ennemis de cette fameuse liberté dont ils se font un masque. De ce nombre est M. Laboulaye qui vient d'écrire à un de ses amis, rédacteur du journal italien *la Réforme*, une lettre où il revendique avec autant de logique que de courage, et son point de vue, le droit pour les corporations religieuses et pour les jésuites d'user de la liberté générale. Voici comment s'exprime cet honnête écrivain :

« Je vois avec regret que vous voulez supprimer les congrégations religieuses et frapper le droit d'association, même chez ceux qui, à votre avis, en usent mal, mais qui, par ce mauvais usage, ne font tort qu'à eux-mêmes et ne mettent nullement en danger la liberté d'autrui. Que la loi permette ou interdise aux corporations de posséder le sol, c'est là une question économique qui est du ressort de la politique ; je n'y fais point d'objection ; mais qu'on empêche des citoyens, parce qu'ils sont moines, de s'habiller comme ils l'entendent et de servir Dieu à leur façon, c'est là une entreprise sur la conscience qu'il m'est impossible d'approuver.

On dit que laisser à l'Eglise ou aux jésuites, qui ne font plus qu'un avec l'Eglise, le droit d'association, d'enseignement, de prédication, de propagande, c'est laisser les quatre cinquièmes de la population italienne entre les mains des plus cruels ennemis de la civilisation, des lumières, de la liberté. Raisonner ainsi, c'est se condamner ; c'est déclarer que dans un Etat fondé sur la souveraineté nationale, une minorité d'un cinquième a le droit de disposer de la croyance et de la conscience du reste de la nation ; c'est la réponse de Mahomet, dans la tragédie de Voltaire, quand Zopire lui demande de quel droit il veut dominer le monde :

« Du droit qu'un esprit ferme et vaste en ses desseins sur l'esprit grossier des vulgaires humains. Le langage de Mahomet n'est pas celui des amis de la liberté. Quoi ! vous avez la presse, la tribune, le droit de réunion et d'association, vous pouvez faire des conférences, enseigner, fonder des bi-

bliothèques et vous avez peur de l'ombre d'un jésuite ? Vous n'avez donc plus foi dans la vérité ?

En ce moment, M. de Bismark engage le combat contre les évêques qui défendent leur indépendance religieuse. Il connaît-ils bien, à ses dépens, ce que Napoléon I<sup>er</sup> nommait si justement l'impuissance de la force. Il est plus aisé d'abattre un peuple, les armes à la main, et de le dépouiller que de faire céder la conscience d'une vicieuse femme ou d'un pauvre curé.

Pour vous, Italiens, j'avais rêvé un plus noble rôle. Vous avez proclamé le principe : *Libera Chiesa in libero Stato*. Fils aîné de la civilisation moderne, prouvez par votre exemple que cette déclaration n'est pas un mensonge. Ayez le courage d'avoir raison. Il faut traiter l'Eglise comme on traite les femmes, par la douceur. On n'a pas le droit d'employer la force avec elles. En respectant la liberté de vos adversaires, vous les désarmerez. Ils enseigneront, dites-vous, la haine des institutions nationales ; apprenez-leur à aimer ces institutions. Pourquoi voulez-vous qu'ils les aiment si elles leur apportent la persécution ? Quand le premier venu peut enseigner que l'homme n'est que matière et qu'il n'y a rien à espérer au-delà du tombeau, vous ne voulez pas qu'un prêtre ou qu'un moine ait le droit de prêcher Jésus-Christ et de proclamer, au nom du divin Sauveur, la doctrine de la fraternité universelle ? Qu'y gagnez-vous ? Et ne voyez-vous pas que vous armez contre vous tous les pères et toutes les mères de famille qui ont quelque souci de l'âme de leurs enfants ?

Pour moi, il y a vingt ans que je réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat par respect de la conscience individuelle et par crainte du despotisme des partis. Je me souviens qu'un jour le comte de Montalembert me dit : — A quoi voulez-vous en arriver avec cette séparation ? — A protéger l'Eglise, lui répondis-je, quand viendra la Révolution.

La Révolution est venue ; elle menace des hommes dont je n'accepte pas les doctrines ; mais c'est par la raison et non par la violence qu'on réfute l'erreur. Je suis avec les prêtres et les moines partout où on les persécute ; je suis avec eux quand ils réclament la liberté, même pour en user autrement que je ne désire ; je suis contre eux quand ils veulent dominer et régner. Mais pour leur résister en ce cas, je ne veux et je n'accepte d'autre arme que la liberté.

En vérité, mon cher professeur, il est triste de penser qu'à la fin du dix-neuvième siècle nous soyons si peu avancés qu'on veuille recommencer les fautes du dix-huitième.

Continuez de combattre avec votre courage et votre talent pour défendre vos adversaires injustement menacés, et restons tous deux fidèles à la devise des vrais libéraux : *Justice pour tous, liberté pour tous.*

Votre bien dévoué,  
ED. LABOULAYE.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 12 novembre.

Le seul intérêt de la première séance de rentrée de l'Assemblée a été l'escarrouche parlementaire où la droite a fait un essai heureux de ses forces et qui mérite quelques explications. On a remarqué que toutes les fois que le gouvernement veut faire passer un projet de loi politique ayant une importance défavorable à la droite, il a soin d'en demander l'urgence. Ce procédé a l'avantage de surprendre le vote de la majorité et ne lui laissant pas le temps de délibérer et de pressentir, par une discussion approfondie, les conséquences dangereuses qui se cachent dans les arrière-pensées de la proposition de gouvernement. C'est ce qui est arrivé pour la proposition Rivet, et ce qui faillit se produire pour le projet de loi Victor Lefranc contre les excès de presse. Ce point est encore plus à redouter aujourd'hui, que l'on s'attend d'un jour à l'autre à des propositions constitutionnelles.

Aussi, la droite réunie la veille, aux Réservoirs, avait-elle agité les moyens d'obvier à cet inconvénient. Quelques membres ont alors constaté que le remède était tout trouvé dans l'art. 84 du règlement. Le règlement n'ordonne pas, en effet, que les députés votent pour l'urgence au moment où elle est demandée. Si le vote est contraire, il est acquis définitivement, mais s'il est favorable, il ne constitue qu'un vote de prise en considération et c'est dans les bureaux qu'on devrait débattre l'admission ou le rejet définitif de l'urgence.

C'est donc par une altération du règlement que la Chambre a pris l'habitude de considérer comme définitifs les votes d'urgence adoptés séance tenante, au moment même des propositions. En conséquence, la réunion de la droite a décidé qu'elle demanderait le retour pur et simple du règlement à l'occasion de la première proposition d'urgence qui viendrait à se produire à la tribune.

Hier, M. Volowski étant venu faire une motion de ce jour à l'occasion d'une pétition des Alsaciens-Lorrains restés Français, l'honorable M. Dahirel a porté à la tribune la résolution arrêtée par la droite. Jamais le caractère simple, droit et ferme de notre député breton n'avait mieux cadré avec son rôle parlementaire. M. Grévy, un peu déconcerté, n'avait d'autre ressource que de se retrancher derrière l'habitude prise par la chambre depuis deux ans. M. Dahirel a su mettre une franchise un peu ironique à faire sentir au président de l'Assemblée que si cette dernière avait le tort d'oublier le règlement, c'était à son président de le lui rappeler. S'il est un rôle imposé d'of-

fice à M. Grévy, n'est-ce pas celui de défenseur de la légalité parlementaire ?

Enfin, comme on paraissait douter de l'utilité de cette exigence, le député breton *mis les pieds dans le plat* en déclarant qu'il n'entendait pas qu'on renouvelât les surprises de la proposition Rivet. Et pas une voix ne s'est élevée contre sa franchise. La droite a eu gain de cause. Son attitude générale est d'ailleurs, en ce moment, remarquable non-seulement par la fermeté, mais par l'esprit d'entente. Ainsi, il est à noter qu'à la réunion des Réservoirs se trouvaient non-seulement les deux nuances de droite, mais aussi un certain nombre de membres du centre droit. Et l'on y a voté à l'unanimité la résolution de combattre toute confirmation de la République non-seulement dans le cas où elle serait proposée ouvertement, mais aussi dans l'hypothèse où le gouvernement voudrait y parvenir au moyen de mesures indirectes.

On se demande, en conséquence, s'il n'y aurait pas une confirmation indirecte de la République dans la prolongation des pouvoirs de M. Thiers pendant 4 ans. D'après les déclarations faites par M. Thiers aux principaux membres du centre gauche, il n'est pas douteux que le président tient beaucoup à sa prolongation de 4 ans et prétend même que cette mesure sauverait le pays. Parmi les membres du centre droit, plusieurs des plus influents repoussent la prolongation des 4 ans, parce qu'elle briserait pas les liens du président avec la gauche.

Ces membres préféreraient voter la présidence à vie, parce que, suivant eux, M. Thiers n'aurait plus rien à craindre de la gauche, ce qui le rendrait plus disposé à se rallier à la politique conservatrice. Ils ajoutent qu'avec l'âge de M. Thiers, une présidence à vie n'engageant pas beaucoup, était un témoignage de confiance qui le rapprocherait de la droite sans affirmer la république plus qu'il ne fallait.

Mais vous avez vu déjà que toutes les diverses fractions de la droite et de la gauche se montrent résolues, par des motifs opposés, à rejeter toute proposition de réforme constitutionnelle.

M. Thiers est plus que jamais entouré par sa camarilla républicaine, les Barthélemy-St-Hilaire, Arago, Ricart, Rivet, et même Laurier, l'ancien compère du citoyen Gambetta.

Hier, dans un groupe de députés de la majorité, l'un d'eux a dit : « M. Thiers est un Caussidière avec plus d'esprit. »

Tandis que des journaux conservateurs attendent, depuis 6 mois, l'autorisation de paraître à Paris, elle vient d'être accordée à un journal socialiste qui prend le titre de : *le Mouvement*. Il continuera le *Radical*. Un autre journal communal, *la Paix sociale*, annonce

qu'il va paraître ; l'autorisation aurait été accordée à un fils naturel de Félix Pyat.

Dans le projet d'organisation territoriale, il y aura 3,700 compagnies pour nos 2,800 cantons ; ces bataillons seront commandés par d'anciens officiers choisis par les propriétaires influents de chaque canton.

Le général de Cissey s'est rendu ce matin chez M. Thiers pour se plaindre vivement de la nouvelle attaque du *Sicécle* contre le colonel Fabre, aide-de-camp du ministre. Le parti républicain veut absolument arriver à faire remplacer le général de Cissey.

Nous ferons plaisir à ceux de nos lecteurs qui aiment à chanter leurs sentiments, en leur signalant une nouvelle composition musicale intitulée : *le Drapeau blanc*. La musique en est distinguée. Le chant s'élève fièrement sur les fières paroles des couplets ; une belle harmonie soutient l'air et lui donne encore plus d'ampleur. Le musicien ne s'est fait connaître que par les initiales de son nom ; mais le poète, M. Blanchon, a revendiqué publiquement l'honneur de ces beaux vers. L'histoire du vieux drapeau lui a fourni abondamment les mots de honneur, vaillance, gloire, liberté, qui sonnent si bien dans un hymne animé du souffle de la patrie. Nous louerons assez cette belle œuvre que la musique et la poésie, dignes l'une et l'autre, s'accordent à faire du chant du *Drapeau blanc* un vrai chant national. — En vente à Lyon, chez les principaux libraires. Prix : 2 fr. 50.

Une édition de la lettre du comte de Chambord, datée d'Ebenzweyer, le 15 octobre dernier, adressée à M. de La Rochette, vient de paraître. Cette lettre se trouve à la librairie Lecoffre fils et C<sup>ie</sup>, rue Bonaparte, 90, à Paris. 50 exemplaires franco 4,50. — 100 exemplaires 4,90 ; — 500 exemplaires 8,10 — 1000 exemplaires 11,10.

A la même librairie vient de paraître *l'Almanach royaliste pour 1873*, in-16 de près de 100 pages — Prix franco 0,50. *Le petit almanach des honnêtes gens pour 1873*, par un enfant du peuple, in-16, franco 0,10 ; — 25 exemplaires 4,90 ; — 50 exemplaires franco 2,30 — 100 exemplaires 6,70 ; franco 8,10 ; — 500 exemplaires 30 frs. — 1000 exemplaires 56 fr.

### DE SAINT-CHÉRON.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté. **M. le président** donne lecture d'une lettre de l'évêque de Versailles, annonçant